	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration	N° d'ordre
	Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE	24002

Séance du : 14 Février 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Ferchaud Pascale Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 07 02 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS			
Emmanuelle MENARD	Pascale FERCHAUD	Alain ROBIN	Anne ROUX
Anita BRIFFE	Etienne GOBIN	Nicole RENAUD	Francis CARCAUD
Josiane BOISSONNOT	Thérèse-Marie MERCERON		
ABSENTS EXCUSÉS			
Véronique VILLEMONTÉIX	Sandra CAILTON	Yannick CHARRIER	Stéphanie FILLON
Jean-Luc GARREAU	Alain MIGEON	Marie-Christine GARON	
POUVOIRS			
Monsieur Yannick CHARRIER donne pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.			
Madame Véronique VILLEMONTÉIX donne pouvoir à Monsieur Alain ROBIN.			
Madame Sandra CAILTON donne pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.			

Secrétaire de séance : Madame Nicole RENAUD.

ACTION SOCIALE

Changement de fonctionnement pour les demandes d'aides financières acceptées en Commission Permanente

Lors d'une Commission Permanente, les membres qui la composent, ainsi que le directeur du CCAS Monsieur Emmanuel ROUGER, se sont interrogés sur le fonctionnement en place concernant les demandes d'aides financières.

Dans certaines situations (demande de prise en charge des frais de réparation d'un véhicule par exemple), la commission demande un simple devis pour pouvoir se positionner. Si la demande est acceptée, il est alors demandé au bénéficiaire de transmettre au CCAS la facture correspondante au devis, dans un délai maximal de 4 mois (durée de validité de l'accord).

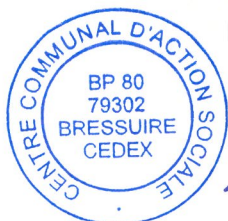
Passé ce délai, si les éléments complémentaires demandés pour le versement ne sont pas transmis au service financier, le dossier sera refusé.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER le changement de fonctionnement pour les demandes d'aides financières accordées en Commission Permanente.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme



La Vice-Présidente,


Pascale FERCHAUD

La secrétaire de séance,



Nicole RENAUD